

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

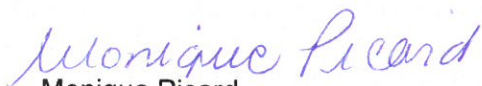
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 FÉVRIER 2020, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 578-2020 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 20^e jour du mois de février 2020.




Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 20^e jour du mois de février 2020, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe